

**Commune de BAISIEUX**DEPARTEMENT : **NORD**ARRONDISSEMENT : **LILLE**CANTON : **TEMPLEUVE****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 FÉVRIER 2021  
N° 2021-02-15**

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 février à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET\* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

**La convocation a été adressée le 9 février 2021.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en service : 27    présents : 27    votants : 27

**Étaient présents** : LIMOUSIN Philippe - CUSSEAU Pascale – VANDEVELDE Olivier - LE-CLERCQ Bénédicte - VERBECQUE Karl - SCHOEMAECKER Coralie – FIEVET Jean-Michel - VANDEVELDE Olivier - HERENGUEL Céline - VERBECQUE Karl - MACRE Jean-Pierre - HERENGUEL Céline - PAQUIER Michel - DESPREZ René - DEVYLERRE Luc – VERDEBOUT Philippe - FLAMENT Myriam - MACRE Jean-Pierre - PAQUIER TITECA Audile - DUTILLEUL Laurence - CHANTRAINNE Christine – THERY Matthieu - ANTUNES Paulo - HERMAN Bénédicte - DELECROIX Audrey - DELRUE Francis - KIJOWSKI Pawel - COCQUET Bernard - DEWAILLY Bruno - GUILBERT Christian - DUFOUR Isabelle

**Étaient absents excusés** : -

**Cadre de vie : appel à projets « 1 million d'arbres en Hauts-de-France »**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2020.00289 du 30 avril 2020 du conseil régional des Hauts-de-France ;

Vu la délibération n°2020-07-15 du 15 juillet 2020.

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre sa démarche de lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie.

Considérant l'opportunité de renouveler la participation de la commune au plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » ,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide de renouveler sa participation à l'appel à projets, au titre de l'année 2021, à hauteur de 6000€.

**Résultat du vote** :

**27 Pour**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 18/02/2021


Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215900440-20210215-2021\_02\_15-DE

Ainsi fait en séance,  
Pour extrait certifié conforme.

 Le maire,  
Philippe LIMOUSIN

*\*En vertu de l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, constatant que la salle des mariages, lieu habituel de réunion du conseil municipal ne permet pas d'assurer la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la réunion sera organisée en salle Jacques Villeret au centre socioculturel Ogimont. Cette décision a été portée à la connaissance de M. le Préfet du Nord le 19/05/2020.*

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le **16 février 2021**.  
Et affichage le **16 février 2021**.